

Conditions de stationnement dans le faubourg Saint-Jean

Activité de participation publique

Consultation publique en mode hybride

Date et heure

Le 2 décembre 2024, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lucien-Borne, 100, chemin Sainte-Foy, +réunion Teams simultanée

Participation

Nombre de personnes présentes :

En salle : 75 personnes (sur 84 inscriptions)

En ligne : 98 personnes (sur 118 inscriptions)

Selon le formulaire d'inscription, plus de 75 % des participants possèdent une voiture.

Conseillers municipaux

M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, membre du comité exécutif et responsable de l'urbanisme, conseillère municipale du district du Cap-aux-Diamants

M. Pierre-Luc Lachance, vice-président du comité exécutif et responsable de la mobilité et sécurité routière, conseiller municipal du district de Saint-Roch–Saint-Sauveur

Personnes-ressources

M. Éric Lavallée, directeur de la division gestion du stationnement, service des transports de et la mobilité intelligente

M^{me} Pauline Guyomard, conseillère à la planification des transports, service des transports de et la mobilité intelligente

Animation de la rencontre

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Soutien à l'animation en ligne

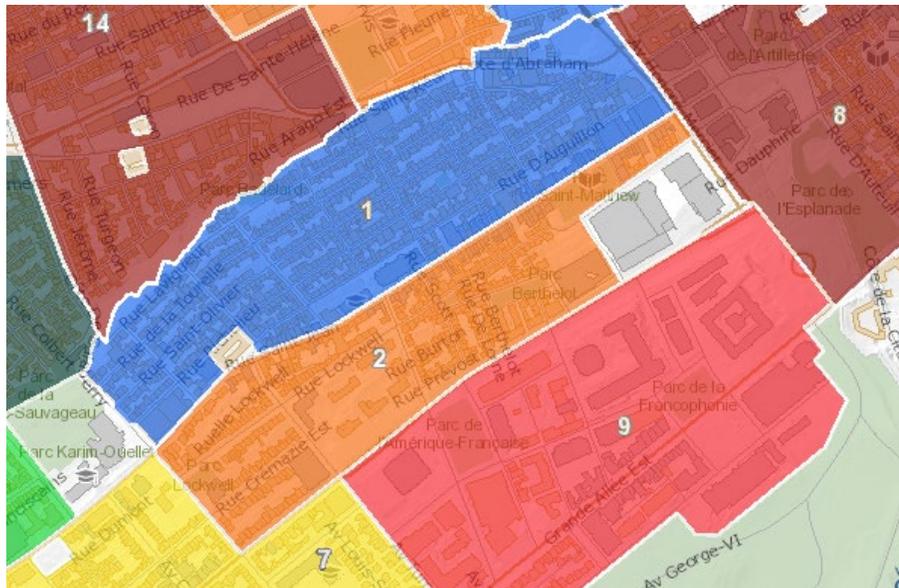
M^{me} Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Mise en contexte

Certaines rues du quartier sont en cours de réaménagement et ces interventions ont occasionné le retrait de certaines cases de stationnement sur rue. Comme il y a une forte demande pour le stationnement sur rue dans le quartier, la Ville de Québec a entrepris une démarche de participation citoyenne active afin d'engager la population dans sa réflexion entourant son utilisation.

Secteur d'intervention

Le quartier Saint-Jean-Baptiste, mais plus précisément le territoire correspondant aux zones de stationnement 1 et 2 où les modifications au stationnement sont anticipées. Ces deux zones correspondent à l'espace entre le Coteau Sainte-Geneviève et le boulevard René-Lévesque, ainsi qu'entre l'avenue de Salaberry et le boulevard Honoré-Mercier.



Objectifs de la consultation publique de décembre 2024

- Informer sur l'état actuel du stationnement pour mieux accompagner le changement;
- Présentation des mesures proposées par les participants en juin 2024, celles retenues par la Ville de Québec, ainsi que celles écartées;
- Identifier les mesures retenues par la Ville de Québec pour la gestion du stationnement qui ont le plus d'adhésion.

Communication

Des moyens de communication variés ont été utilisés pour inviter les citoyens aux activités. La démarche de consultation a été annoncée à la mi-novembre 2024.

- Invitation porte-à-porte à 6200 ménages du faubourg;
- Site Web de la Ville;
- Envoi courriel à des listes d'abonnés (conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, participants aux consultations précédentes sur les conditions de stationnement dans le quartier Saint-Jean-Baptiste);
- Réseaux sociaux et mobilisation par des tiers.

Documentation

La présentation du 2 décembre, l'enregistrement de l'assemblée, et les annexes du rapport sont sur le site Internet de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=725>

CONSULTATION PUBLIQUE EN MODE HYBRIDE

Interventions au micro

- **(M. Dumoulin)** Un résidant se présente au nom du comité des 96 résidants du CHSLD Le Faubourg. Lors des visites, il explique qu'il y a des problèmes spécifiques de stationnement. Malgré l'accès à un stationnement attenant au CHSLD, il n'y a que 3 places de stationnement sur rue pour les familles qui viennent visiter leurs proches qui sont bien souvent en fin de vie. Il demande que la Ville propose des solutions afin qu'il soit permis de garer un véhicule plus d'une heure en ayant accès à une vignette par exemple.

Le résidant fait part qu'il habite sur la rue Saint-Gabriel. L'artère commerciale Saint-Jean étant fermée de temps en temps et en raison des lieux de spectacles, il se dit préoccupé par les rares espaces. La transformation de sa rue en rue partagée ne favorise pas les résidants et les visiteurs. Rien ne s'est amélioré à la suite des travaux.

- **Intervention de la Ville** *C'est noté. Nous avons déjà reçu des interventions à ce sujet.*
- **(M. Hudon)** Un résidant du quartier trouve particulier que des familles aient 2 ans pour déménager parce qu'ils ont besoin de plus qu'une voiture. Il y a des gens qui sont dans le quartier depuis plusieurs générations, depuis 3 générations et d'autres depuis 40 ans. Certains ont repris la maison familiale et ont de jeunes adultes.

Selon lui, si la Ville a des objectifs de diminution de l'automobile par quartier, elle devrait communiquer ses objectifs pour que les gens soient en mesure de comprendre et de travailler avec elle pour les atteindre. Il y a des façons d'y arriver en étant mis au courant.

Il explique que sur sa rue, plus de 50 % des stationnements seront enlevés et que malheureusement, il faudra déménager dans 2 ans.

- **Intervention de la Ville:** *On rappelle qu'il s'agit d'une consultation, qu'il y a différentes mesures et que la proposition de quotas est à l'étude.*

Le même résidant fait part que les études des impacts sur la communauté ou sur les résidants n'ont pas encore été réalisées. Il mentionne qu'une voiture lui permet de sortir des axes de transport en commun pour aller chercher un emploi. Cela lui permet d'avoir un salaire supérieur à ce que les gens ont en utilisant le transport en commun. Ceci a un impact direct sur son revenu. Avec une seule voiture, il se demande si sa conjointe pourra aller porter les enfants dans une garderie à Charlesbourg. Il a l'impression que l'on met la charrue devant les bœufs puisque les aménagements qui viennent faciliter la diminution de l'automobile ne sont pas encore présents. Il se demande qui assumera les impacts monétaires directs s'il n'y a aucune analyse des impacts.

- **Intervention de la Ville:** *Il y aura différentes perceptions et différentes opinions exprimées ce soir.*

On présente le nombre d'inscriptions : 75 % avec des vignettes de véhicule, 15 % qui utilisent Communauto et 10 % qui se déplacent autrement (n'ont pas de véhicule).

La Ville revient auprès du résidant et lui rappelle la question.

Parmi ce qui a été proposé ce soir, est-ce qu'il y a des mesures qui pourraient vous aider à poursuivre votre vie dans le quartier Saint-Jean-Baptiste?

Le même citoyen (M. Hudon) répond que malheureusement l'augmentation de la densification imposée par la Ville amène des besoins de mobilité à l'intérieur des quartiers qui sont des enjeux difficiles. Selon lui, la diminution des espaces de stationnement dans la rue Saint-Olivier ne permet pas d'entrevoir de solutions valides à l'intérieur des propositions qui ont été présentées. Il mentionne que durant la période des travaux, 176 stationnements en moins ont eu un impact majeur. Il doit maintenant se présenter en cour municipale pour trois tickets reçus. Pour lui, il s'agit de coûts directs sur la communauté et les propositions ne sont pas satisfaisantes.

De plus, pendant le festival d'été, l'augmentation de la période de couverture jusqu'à 19 h, fait en sorte que des personnes stationnent leur véhicule pour aller voir le spectacle à 21 h. Cela signifie qu'ils pourront se stationner jusqu'à 19 h parce qu'ils ont 60 minutes dès 18 h et c'est complexe pour les résidants qui ont aussi besoin d'un espace.

- **Intervention de la Ville :** *On précise qu'il n'y a pas de jugement fait envers les personnes qui ont un véhicule ou non. L'objectif est de trouver une option pour le plus grand nombre. La notion de quota est en raison d'un grand nombre d'insatisfactions. Des personnes ont de la difficulté à trouver des espaces alors qu'elles ont une vignette. L'idée de mettre un quota par adresse peut permettre au plus grand nombre la possibilité d'obtenir une*

vignette. Il y a d'autres façons de procéder, mais en aucun cas les propriétaires d'auto ou non sont jugés. Si c'est pour un véhicule ou deux véhicules, la proposition qui est sur la table c'est peut-être de se limiter à une vignette par adresse. Pour le reste, il y a d'autres options de stationnement dans le secteur.

- **(Mme Fortin)** Une résidante qui représente plusieurs copropriétaires du quartier souligne qu'elle a des propos similaires, mais souhaite ne pas les répéter. Toutefois, elle dit éprouver une difficulté à retourner auprès de sa copropriété pour donner des explications. Elle aurait aimé avoir la vision de la Ville sur les 5 à 10 prochaines années. Elle trouve indélicat de se prononcer sur des propositions qui ne tiennent pas compte du futur. La Ville n'a pas encore atteint ses objectifs en terme de mobilité de transport structurant et le tramway n'est toujours pas arrivé.

Elle souhaite obtenir des précisions à propos de la diapositive portant sur la révision de la gestion des permis de stationnement sur rue. Elle comprend qu'il y a maintenant une certaine ouverture afin d'obtenir de manière équitable une vignette pour ceux qui démontrent ne pas avoir accès à un stationnement à eux ou privé.

- **Intervention de la Ville:** *À l'heure actuelle, il n'y a pas de critère pour octroyer une vignette.*

La résidante signale que son immeuble est exclu et qu'elle n'a pas de case de stationnement notariée. Ses taxes foncières, son évaluation est faite en conséquence du fait qu'elle n'a pas de case de stationnement et n'a pas accès à une vignette. Donc, elle se dit être une citoyenne exclue de son quartier en terme de stationnement.

- **Intervention de la Ville:** *Il s'agit d'une mesure qui a été adoptée par la réglementation municipale de sorte à maintenir un certain équilibre dans les quartiers lorsqu'il y a des constructions de gros gabarits qui viennent s'implanter dans certains secteurs. C'est le cas de 25 logements et plus dans des secteurs où il y a saturation et que le taux d'occupation est plus que 65 %, où l'on vend plus de vignettes qu'il y a de place disponible. Cette une mesure qui fait en sorte de permettre plus d'espace pour les résidants qui étaient déjà là avant.*

La même citoyenne revient sur ce qui a été dit et demande s'il pourrait y avoir une baisse de taxes pour ceux qui démontrent n'ayant pas accès à des cases de stationnement. Elle dit qu'elle est une citoyenne qui paye pleinement ses taxes et qu'elle n'a pas le droit de se stationner dans son propre quartier.

- **Intervention de la Ville :** *Explique que les taxes municipales n'ont aucun rapport avec un droit ou non de stationner dans la rue. Par exemple, les gens qui vivent à Charlesbourg et qui ont un stationnement payent leurs taxes municipales en fonction de leur terrain, en fonction de la dimension de leur terrain qui inclut des espaces de stationnement. Ils payent des frais d'entretien annuel ne serait-ce que pour le nettoyage du stationnement ou pour la pause d'asphalte et une fois de temps en temps pour des fleurs autour. Selon les*

estimations, le prix est d'environ 1500 à 2000 \$ par année pour ces éléments. Présentement, ce n'est pas quelque chose qui fait partie de votre évaluation d'unité. Donc, vous ne payez pas en fonction de quelque chose que vous n'avez pas.

- **Intervention de la Ville** : *Explique qu'une mesure est adoptée maintenant avant l'occupation d'un bâtiment. La Ville s'est donnée un cadre dans les deux dernières années. On cite en exemple Le Tandem dans Saint-Jean-Baptiste. La nouvelle construction à côté du IGA sur le chemin Sainte-Foy est aussi un bâtiment avec des cases de stationnement souterraines. C'est un bâtiment pour lequel on est venu exclure la possibilité d'obtenir une vignette considérant la possibilité de se stationner en dessous. C'est une décision qui est prise avant l'occupation du bâtiment pour que les gens qui achètent un condo ou louent un espace le fassent en connaissance de cause. C'est le promoteur ou le propriétaire qui a l'obligation d'informer les gens.*

La résidante explique que c'est au terme de la prise de possession que cette règle a été modifiée sans en être informée.

Pour terminer son intervention, elle souhaite faire une sensibilisation à propos des voitures *Communauto* en station sur rue. Elle considère ambitieuse la proposition d'ajouter ce type de station considérant le manque de respect de plusieurs visiteurs envers ces espaces.

- **(M. Dufresne)** Un travailleur du Collège Bart s'exprime sur la fermeture du stationnement situé au Patro Saint-Vincent-de-Paul il y a une dizaine d'années. Selon lui, il y avait de 150 à 200 véhicules dans ce stationnement. Les gens n'ont pas cessé de travailler dans le quartier. Ils ont solutionné leur problème de stationnement dans les rues avoisinantes. Quelques-uns prennent l'autobus alors que d'autres se stationnent où ils peuvent dans le quartier. Selon lui, la Ville a elle-même créé une partie du problème qu'elle a à régler aujourd'hui.

Il pense que de passer de deux à une vignette par entreprise devrait être évalué au cas par cas. Il y a une quarantaine d'employés au collège Bart pour deux vignettes de stationnement ce qui ne lui semble pas excessif. Il comprend pour un commerçant qui est seul, mais propose de vérifier la taille des entreprises qui sont dans le quartier parce qu'il n'y a pas que de petits commerces.

Des 40 employés du Collège Bart, certains louent des stationnements privés chez des gens autour. Plusieurs enseignants sortent pour déplacer leur voiture parce qu'ils sont en stationnement 1 heure sur les rues. Il mentionne que des professeurs ont quitté leur emploi. Le coût du stationnement en périphérie ou autour de la Place d'Youville ou des parcomètres handicape un professeur qui vient donner 2 ou 3 heures de cours. Il doit payer 20 \$ de stationnement et demande que son stationnement soit payé par le Collège qui n'a pas les moyens.

Il pense que de questionner de 9 h à 19 h pour les résidants est une bonne idée. Ceux qui sont de l'extérieur envahissent le quartier entre 9 h et 17 h et cela est suffisant et apprécié

selon lui. Considérant que les gens laissent leur place aux travailleurs le matin, retourner la faveur en leur redonnant les espaces utilisés à la fin de la journée est la moindre des choses.

- **(Mme Bouchard)** Une résidante de la rue Saint-Olivier est une abonnée de *Communauto*. Elle est d'accord avec les plages horaires limitées de 9 h à 19 h et pense que c'est nécessaire dans le contexte. Elle trouve que c'est difficile et cela l'affecte personnellement même si elle n'a pas de voiture. Elle mentionne que les gens qui viendront chez elle devront se stationner ailleurs que dans Saint-Jean-Baptiste et n'arriveront probablement pas à 19 h pour souper.

Étant abonnée à *Communauto* et ayant des amis abonnés aussi à ce service, elle se demande où est-il possible de stationner la voiture de *Communauto* puisqu'elle n'a pas de vignette de stationnement ? Elle a des contraventions à l'occasion et c'est un problème. Dans ces situations, elle se demande ce qui peut être fait par la Ville qui encourage la mobilité durable, le transport alternatif et d'autres solutions que la voiture solo.

Habitant sur la rue Saint-Olivier, elle remercie la Ville pour la magnifique rue. Elle signale qu'il y a beaucoup de stationnements de 9 h à 17 h sur la rue à la suite de l'enlèvement d'un côté de la rue. Le jour, les travailleurs peuvent se stationner et il y a de l'espace. Toutefois, elle croyait que tous ces changements permettraient de ralentir le trafic sur la rue, car il s'agit de la principale rue, la porte d'entrée dans Saint-Jean-Baptiste. Elle se demande pourquoi la Ville n'a pas resserré l'entrée sur Salaberry. Elle mentionne que les trottoirs sont magnifiques et très grands, mais qu'il n'est pas possible d'y marcher.

Elle remercie la Ville de lui permettre de s'exprimer. Elle en est très reconnaissante et essaie de participer autant que possible. Mais il y a une certaine incompréhension par rapport à toutes ces idées qu'elle aimerait comprendre davantage.

- **Intervention de la Ville :** *Merci. C'est bien d'entendre que les aménagements sont magnifiques. Le principe d'une rue partagée, c'est que les gens marchent dans la rue et une cohabitation se fait des différents types d'usagers dans la rue. Ce ne sont pas des trottoirs et plutôt des espaces pour sortir des bâtiments. Les espèces d'entrées où il y a de la terre sont des endroits où il va y avoir des plantations le printemps prochain. Donc ce ne sont pas des trottoirs. L'aménagement n'est pas complété, la plantation, le volet foresterie urbaine se poursuit.*

Questions et commentaires en ligne

- Une participante en ligne se demande pourquoi ne pas augmenter les rues avec vignettes seulement et restreindre les rues avec une durée de temps surtout la semaine. Plus de stationnements avec vignette seulement la semaine, stationnement sans vignette permis la fin de semaine. C'est devenu très chaotique de se stationner surtout à minuit le soir en revenant du travail. Beaucoup de places de stationnement ont été enlevées dernièrement. Donc c'est une suggestion pour garder sa vignette la fin de semaine.

- **Intervention de la Ville :** *On pense à réviser la réglementation. On veut que la réglementation qui va être installée dans les rues soit la plus claire, compréhensible et prévisible possible. Donc on ne veut pas faire varier la réglementation trop souvent dans une même période. On veut que ce soit quand même harmonisé aussi à l'échelle d'une zone de vignette. On veut éviter ce qu'on appelle « les traps à tickets ». Aux endroits où il y a trop de panneaux on ne sait plus trop si on a le droit de se stationner ou pas avec une vignette. Donc on prend bonne note pour les heures.*
- **Intervention de la Ville :** *On sait que dans le quartier Saint-Jean-Baptiste il y a un haut taux de pénétration de Communauto. Il faut garder à l'esprit que beaucoup de ménages, soit le quart des ménages, sont abonnés à ce service. Ce n'est pas tous les véhicules de Communauto qui ont une vignette. Donc il faut en tenir compte.*
- Un participant en ligne se demande comment faire pour obtenir le plus rapidement possible une vignette de stationnement.
- **Intervention de la Ville :** *Toutes les informations pour obtenir une vignette de stationnement sont disponibles dans le site Internet de la Ville. Il est possible aussi d'avoir l'information en se rendant dans un bureau d'arrondissement pour en faire l'achat.*
- Un participant en ligne demande si parmi les propositions qui avaient été faites lors de la consultation combien ont été retenues et combien pas.
- **Intervention de la Ville :** *On peut mentionner que (bogue technique, arrêt du réseau)*

Retour en salle

- Une résidante souhaite confirmer qu'il ne sera plus possible d'avoir une vignette si les gens ont une entrée ou une porte cochère.
- **Intervention de la Ville :** *Pas exactement. Les preuves à fournir sont sur le bail de location ou sur le certificat de copropriété s'il y a un espace de stationnement. C'est le critère qui est proposé pour l'exclure.*

La résidante explique qu'étant donné la largeur de sa rue qui est très étroite, elle a un permis spécial. Elle a une limitation fonctionnelle depuis au-delà de 18 ans et elle possède une vignette pour personne handicapée. Elle a un volant adapté pour sa voiture et se demande si elle pourra encore avoir sa vignette.

À la suite d'une analyse où elle a dû se battre pour l'obtenir, une décision fut prise afin d'avoir devant sa porte un espace libre avec interdiction de stationnement. Elle dit que personne ne respecte cette interdiction. Cette année, elle a fait 48 appels et 14 remorquages ont été réalisés de la bonne façon. Puisque la rue n'est pas large, il est

difficile de faire des remorquages devant sa porte cochère. Souvent, elle ne peut pas sortir sa voiture pour aller travailler et elle ne peut pas prendre l'autobus dans sa condition.

Elle habite à cette adresse depuis 44 ans et sa maison est maintenant multigénérationnelle. Son petit-fils a besoin d'une voiture pour se déplacer en raison de son travail. Elle pense que la Ville va lui refuser sa vignette et qu'il ne pourra plus rester au sous-sol et ni avoir de voiture. Elle dit qu'elle n'a jamais eu l'information à propos de ne plus avoir le droit à une voiture. Elle n'est pas en faveur de la proposition.

Elle propose que *Communauto* ait un endroit pour regrouper ses voitures afin de ne pas les chercher inutilement. Elle cite en exemple le stationnement de la Coopérative d'habitation l'Escalier.

Elle mentionne que depuis les changements et depuis le retrait de tous les espaces de stationnement, elle n'a jamais eu autant de problèmes à se garer. Elle prend souvent sa voiture, car elle ne peut pas faire son épicerie autrement et elle voyage aussi beaucoup en régions éloignées. C'est difficile de sortir, car il y a toujours une voiture stationnée devant sa porte cochère.

- **(Vicky)** Une résidante souhaite savoir le nombre de plaintes reçues au 311 concernant la problématique de stationnement depuis la réfection des dernières rues.
- **Intervention de la Ville :** *Les informations reçues par l'agent de liaison d'Info-Chantier sont de 25 plaintes pendant toute la période du chantier. Les gens appelaient aux 311 et étaient transférés à l'agent de liaison pour des demandes de précisions à propos du stationnement sur rue. Pour les travaux sur la rue Saint-Olivier, il y a eu 25 appels. Pour les rues Saint-Gabriel et des Zouaves, il y a eu 2 appels pendant la période de chantier. Sinon, il y a eu une mobilisation et la distribution d'un tract qui nommait une intention qui n'était pas nommée par la Ville. Ceci a généré 70 appels aux 311.*

La même résidante veut savoir ce qu'il en est exactement de l'aspect légal quand il a été dit par la Ville qu'elle ne pouvait pas émettre d'interdiction à cause des aspects légaux. Elle demande quel est l'aspect légal qui interdirait de mettre des tréteaux lors de travaux ou lors d'une réfection de rue et qui empêcherait pendant des semaines d'interdire aux gens de se stationner sans vignette. Elle se demande quel est l'aspect légal qui empêcherait la Ville de le faire.

- **Intervention de la Ville :** *Il est tout de même éminemment complexe de dire à quelqu'un qu'il n'aura pas le droit de venir se stationner et de dire à un autre qu'il a le droit de le faire hormis les détenteurs de vignette.*

La même résidante dit que c'est fait lorsqu'il y a des travaux.

- **Intervention de la Ville :** *Ultimement, en ce moment c'est à partir de 17 h et on propose d'allonger jusqu'à 19 h. La problématique de stationnement est existante ailleurs que dans*

Saint-Jean-Baptiste. Elle est présente dans le Vieux-Québec, dans le Cap blanc, dans Montcalm, dans Saint-Roch, dans Saint-Sauveur et jusque dans Sillery.

Même en mettant des tréteaux ou de la signalisation, il n'est pas toujours possible de faire appliquer la réglementation. Par exemple, dans le cadre du Festival d'été de Québec, il n'est pas permis de stationner sur la pelouse du CPE Les Loupiots sur Salaberry. Il y a tout de même des gens qui vont le faire même en mettant des tréteaux. La signalisation l'interdit, mais il y a des gens qui vont stationner dans des places réservées tout le temps et cela dépend de notre capacité à faire appliquer la signalisation.

- **Intervention de la Ville :** *Effectivement, nous avons un nombre d'agents de stationnement. Lors d'événements spéciaux, nos stratégies sont de doubler et même de tripler les équipes. On priorise certains quartiers en fonction des interventions à faire et tous les agents de stationnement sont présents. Nous mettons les effectifs nécessaires, on s'ajuste, on double ou on triple les équipes.*

Il y a aussi des situations particulières à tenir compte. Lors de la Saint-Jean-Baptiste par exemple, des personnes consomment un peu plus d'alcool et de drogue. Il y a des enjeux de sécurité aussi pour nos agents de stationnement. Cette année, c'est une nouvelle firme, la S3K9, et nous mettons les effectifs nécessaires. Un coordinateur nous adresse les enjeux et on s'adapte toutes les années tout simplement. C'est ce qu'on peut faire et on s'organise pour doubler et même tripler les effectifs pour donner accès le plus possible à la réglementation.

- **Intervention de la Ville :** *Là encore la solution miracle n'existe pas. Le contrôle ne fait pas toute la signalisation.*

La même citoyenne (Vicky) intervient à nouveau pour dire au micro : « Ça ne fait pas tout, mais ça aide. » Selon elle, ce n'est pas un aspect légal, c'est un aspect qui n'est pas fait pour des raisons xyz et ce n'est pas du tout un aspect légal. Présentement, elle n'a pas l'argument légal de ce point. Pour elle, il est important de faire une différence. Par la suite, c'est du bon vouloir.

Elle demande s'il serait possible d'essayer un projet pilote pendant une année. « Ça coûte quoi de le faire versus toutes les frustrations que les gens vivent dernièrement. » Le problème s'étend peut-être jusqu'à Saint-Roch, mais Saint-Jean-Baptiste demeure un quartier très prisé pour se stationner. Avec tout ce qui est exprimé ce soir, elle explique que les gens se mobilisent depuis des mois en raison du manque de stationnement. Un projet pilote pourrait aider même s'il y a des gens qui vont continuer à faire un peu les cowboys. Certains risquent d'avoir peur d'un ticket.

- **Intervention de la Ville :** *Au-delà des 10 jours, est-ce qu'il y a d'autres propositions ?*

La même résidente prend à nouveau la parole et souligne l'intervention du travailleur du Collège Bart. Elle est d'accord avec lui et admet qu'il n'y a pas vraiment de problématique

de stationnement le jour. Elle demande de mettre 120 minutes plutôt que 60 minutes pour les gens qui viennent en soin à domicile le jour ou qui veulent recevoir de la visite. Le problème est le soir. Le matin, lorsque les gens s'en vont travailler, il y a de la place dans le quartier.

- **Intervention de la Ville** : *On ne peut pas multiplier les types de signalisation parce que ce serait illisible. Mettre 120 minutes permettrait à quelqu'un le soir à partir de 18 h de se stationner jusqu'au lendemain matin. Et puis, ça recommence à 9 h jusqu'à 11 h.*
- **Intervention de la Ville** : *Il faudrait revoir la modulation, mais profiter de la salle réactive. Offrir du 90 minutes au lieu de 60 minutes comme stationnement temporaire sur rue excepté ceux qui ont des vignettes sans limite de temps, est-ce quelque chose qui améliorerait les choses ou vous ne voyez pas d'intérêt ? Est-ce que vous trouvez ça risqué d'offrir 90 minutes ?*

(On entend quelques personnes crier 120 minutes)

- **Intervention de la Ville** : *120 minutes, ça devient tentant pour beaucoup de travailleurs de venir travailler de 8 h à 10 h, prendre une pause, changer d'espace de stationnement, recommencer à travailler de 10 h à 12 h. Si la zone a été mise en place dans les années 80, c'est parce qu'il y avait une affluence de travailleurs dans le secteur. Puis, le système de zone a été mis en place pour protéger le stationnement des résidents. Si vous voulez ouvrir le stationnement à tous, on enlève toute la réglementation puis on laisse aller.*

La résidente intervient pour dire « Non » et précise qu'elle parlait du jour et imagine qu'il y a une façon de moduler.

- **Intervention de la Ville** : *Merci de rappeler la logique derrière cette vignette de jour et le temps limité de jour. C'est intéressant comme proposition et est-ce que ça fait le tour de votre question ?*

La résidente veut savoir si la question du 90 minutes a été répondue. La résidente souligne un point positif, soit l'évaluation de mettre en place des permis de stationnement pour les soins de santé à domicile. Toutefois, ce qui la dérange, c'est qu'il y a beaucoup de monde qui se mobilise depuis des mois. Ce qui a été demandé est soit de trouver une solution pour rajouter des espaces de stationnement à bon tarif ou de confirmer l'arrêt du retrait des espaces de stationnement. La réponse de la Ville est qu'il y aura d'autres consultations. Les gens se mobilisent depuis des mois pour transmettre leurs messages et participent aux rencontres. Selon la résidente, s'il y a d'autres consultations, il faudra répondre à un autre questionnaire, recevoir des affaires et puis voter pour ne pas être entendu finalement. Elle demande : « Qu'est-ce qu'il faut qu'on fasse concrètement pour que vous nous écoutiez ? »

- **Intervention de la Ville** : *Nous (elle et la citoyenne) avons déjà eu une discussion ensemble sur des pistes d'amélioration potentielles dans le futur pour des consultations. Nonobstant ce qui aurait pu être fait différemment ou de mieux pour les consultations*

antérieures sur le réaménagement des rues Saint-Olivier, Philippe Dorval, St-Gabriel et des Zouaves, ce n'est pas une décision de Pierre-Luc, moi, Pauline et de deux ou trois autres fonctionnaires dans leur bureau. Des questionnaires ont été complétés, des soirées d'échanges sur des scénarios ont eu lieu.

S'il y a d'autres réaménagements, il y aura d'autres consultations. On va toujours tenter de s'améliorer dans nos façons de communiquer avec les gens. Ce soir, on a eu des échanges via les médias sociaux, sur les mécanismes qui ont été déployés pour la rencontre de ce soir. On peut toujours tenter de faire mieux pour le maximum de personnes. Ultimement, je ne peux pas m'engager au nom des 5000 ou 6000 ménages (selon le dernier recensement) de Saint-Jean-Baptiste. Il y en a qui sont favorables à ces réaménagements et qui sont d'accord. C'est pour cette raison que la Ville consulte sur ces réaménagements.

J'entends bien votre mobilisation. J'espère que les prochaines fois lorsqu'il y aura des consultations sur des réaménagements vous serez là et que vous vous mobiliserez.

Il y aura d'autres réaménagements dans Saint-Jean-Baptiste. Un rattrapage est à faire pour les infrastructures souterraines. Dans les prochaines années, d'autres rues seront rouvertes.

La citoyenne (Vicky) demande si la Ville aurait pu dire qu'elle conserve ce qui est déjà en place et réaménager en fonction de ce que les gens demandent depuis le début.

- **Intervention de la Ville:** *Ceux qui se mobilisent avec vous ont des demandes et il y a des gens qui demandent autres choses. On va travailler avec des scénarios qui seront présentés aux gens.*
- **(M. Robitaille)** Un résidant du quartier prend la parole. Il mentionne qu'il est aussi un conducteur. À défaut de déplaire à plusieurs personnes, il se dit faisant partie du côté de l'aménagement. Selon lui, il serait propice de faire un plus grand effort de verdissement en comparaison avec ce qui a été fait sur Saint-Olivier. Il augmenterait encore plus le niveau de canopée en raison de la chaleur et en raison d'arbres centenaires qui sont coupés lors des rénovations de vieux immeubles entre autres. Concernant le stationnement, il dit que la période la plus problématique, hormis l'hiver, est lors du Festival d'été de Québec et de la Fête Nationale. À son avis, il serait assez simple de régler le problème de signalisation. Il propose d'installer des panneaux avec des heures précises de mai à octobre et le reste de l'année avec d'autres heures par exemple.

Concernant l'application de la réglementation, il trouve que ce n'est pas un bon argument de dire qu'elle n'est pas respectée en raison des personnes qui consomment trop d'alcool. Il faudrait vérifier l'éligibilité d'installer des panneaux dans cette zone. Il y en a dans plusieurs villes et même dans la ville de Québec. Pour l'ensemble des mois, ce serait de 9 h à 19 h, à l'exception de la fin du mois de juin (Fête nationale) et le mois de juillet (Festival d'été) où ce serait jusqu'à 21 h. Selon lui, ceci permettrait de régler le problème qui affecte

tout le monde dans le quartier. Il dit avoir perdu une voiture à cause du Festival d'été. La « clutch » (pédale d'embrayage) de sa voiture a rendu l'âme dans une côte.

Il semble d'accord pour le 19 h. Il explique que si c'est de 9 h à 18 h, les gens qui finissent de travailler à 17 h 30 et qui sont dans le trafic ont peu de temps pour se stationner. Et puis, il y en a qui réussissent à se glisser dans un stationnement à 17 h 30 parce que la capacité à vérifier la réglementation est manquante. Si les résidents veulent se stationner, ce n'est plus possible.

En comparaison avec le reste de la ville de Québec, il y a un axe légèrement plus socialiste dans le quartier Saint-Jean-Baptiste selon lui. Il y a une vie communautaire et on encourage le commerce local et la vie piétonne. Il comprend la difficulté de faire appliquer la réglementation pour le stationnement dans les rues. Toutefois, il propose d'envisager des solutions pour obtenir des places de stationnement dans de grands stationnements intérieurs privés. Il propose de rapatrier deux étages par stationnement par la Ville. Ce qui ferait en sorte d'éviter de faire porter une charge aux commerces indépendants. Il propose d'avoir des espaces sous terre pour dégager les rues pour les résidents.

- **Intervention de la Ville :** *Ça faisait partie des trucs et des solutions. Est-ce que tu peux revenir sur le volet du partenariat avec les stationnements privés ?*
- **Réponse de la Ville :** *Oui, c'est certain que c'est une offre qui existe et que nous souhaitons optimiser. À l'heure actuelle, c'est une logique de marché. La Ville entend travailler avec les opérateurs pour encourager à mettre en place des grilles tarifaires qui puissent être complétées sur l'offre. On peut fournir aussi de la donnée, faire connaître les besoins et référer. Acheter les parcs, opérer les parcs, c'est des coûts astronomiques dans un secteur de la ville qui est parmi les mieux desservis pour les visiteurs et pour les gens.*

On entend la préoccupation pour la période du Festival d'été. C'est quelque chose qui est partagé et c'est symptomatique dans le quartier. La solution unique n'existe pas. Rappelons-nous que depuis les 10 dernières années, il y a eu des sommes incroyables investies pour favoriser le transport autrement vers le Festival d'été : les navettes du RTC, Àvélo et de la sensibilisation dans les médias concernant la vigilance des unités de stationnement durant le Festival d'été. Mais on va retourner à la table à dessin.

Questions ou commentaires en ligne

- **(Estelle)** Une participante en ligne fait le commentaire suivant : À défaut de marquer les cases de stationnement, elle propose de marquer l'espace interdit autour des bornes d'incendie pour plus de clarté.
- **(Marie-Pierre)** Une autre participante souhaite répondre à M. Dumoulin concernant le CHSLD. Selon elle, il y aurait beaucoup de potentiel d'optimisation du stationnement existant pour augmenter les places et aussi avec les résidences du MHQ qui ont

d'énormes espaces de stationnement privé. Donc, ce serait de vérifier s'il peut y avoir une entente avec le MHQ.

- Également, il y a quelques interventions à propos des rues partagées : Saint-Olivier, Lockwell et de Claire-Fontaine. Le stationnement est problématique et les piétons il est ont de la difficulté à circuler, car il n'y a plus de bande, donc plus de section pour Escape piéton (une zone refuge).
- **(M. Blais)** On aime la proposition de ne pas vendre des vignettes à quelqu'un qui a accès à un stationnement privé.
- **(M. Lalande)** Il constate que beaucoup d'interventions semblent viser le manque de place de stationnement dans le quartier. L'espace est pourtant une ressource limitée. L'objectif devrait plutôt viser à réduire le nombre de voitures. Les stratégies de mobilité intégrée et de mobilité durable sont des incontournables qu'il salue de même que l'élargissement des plages horaires réservées. Toutefois, il pense que ces mesures ne suffisent pas et que le ratio voiture espace demeure trop grand. Si une diminution du nombre de cases se poursuit, une priorisation de la clientèle devait être envisagée pour bien répondre aux réalités de ceux pour lesquels la voiture est essentielle. Exemple : des critères d'embauche tels que des appels de garde.
- **(M. Beaudoin)** Il applaudit l'ensemble des propositions et en particulier la prolongation des périodes de stationnement.
- Plusieurs personnes sont d'accord avec le temps de 19 h.
- Commentaire reçu à propos de la rue Philippe-Dorval qui est la plus large rue du quartier avec de larges trottoirs. Déception de voir aussi peu d'arbres. Difficile de marcher dans cette rue fréquentée essentiellement par des automobilistes.

Retour en salle

- **(M. Bégin)** Un citoyen prend la parole. Il mentionne qu'il n'aimerait pas être à la place des personnes responsables de prendre des décisions à la Ville. Il comprend la situation. L'important est de rechercher le bien commun face à des situations complexes. Il pense que la Ville essaie de trouver la meilleure solution pour le bien commun face à une situation extrêmement complexe qui est le stationnement dans Saint-Jean-Baptiste. Selon lui, lorsqu'une situation est aussi complexe, les décideurs doivent faire preuve d'une très grande prudence. Il reproche à la Ville d'avoir peut-être manqué de cette prudence. Il dit qu'il y a toujours un perdant dans ces situations.

Il revient sur la première intervention où un résidant demandait si une étude des impacts avait été effectuée pour évaluer ce que pourrait signifier la perte de ces espaces de stationnement. Ce qui n'a pas été fait par la Ville selon lui. Une famille qui habite la même maison depuis plusieurs générations qui se voient forcées de quitter le quartier est un

drame humain. Il pense que la Ville n'a pas pris en considération le risque de ces mesures pour le bien commun.

Concernant la proposition de limiter le nombre de vignettes par ménage à une seule, il faudrait une certaine souplesse, d'évaluer cas par cas et de tenir compte des situations particulières comme de forcer quelqu'un à déménager.

Il propose d'imaginer une échelle de 0 à 10 pour mesurer la facilité ou la capacité de se stationner. En banlieue, c'est 10 avec les garages doubles et les places de stationnement disponibles partout. Dans Saint-Jean-Baptiste, il évalue la capacité à 4 sur 10 et dans le contexte actuel à 3 sur 10. Il propose des suggestions pour passer de 3 à 3.2 sur 10. Selon lui, les améliorations suggérées ce soir sont minimales et ne passeront pas du simple au double.

Il se demande pourquoi le marquage est écarté des solutions aussi facilement. Les grosseurs des voitures sont différentes. Devant chez lui, il y avait 6 espaces de stationnement et maintenant il y en a trois. Il a constaté que devant chez lui, une journée sur deux, les places sont occupées par 2 voitures plutôt que 3, car elles se déplacent d'un demi-mètre ou d'un mètre. Avec le marquage, une place de stationnement serait sauvée dans Saint-Jean-Baptiste selon lui.

- **Réponse de la Ville :** *Pour la question du marquage, un projet pilote est fait à Montréal et plus précisément dans Villeray. Les espaces de stationnement ont été marqués, mais ils ont perdu en terme de capacité.*

À la blague, le citoyen souhaite prendre l'initiative de faire le marquage lui-même devant chez lui.

Concernant les personnes qui ont un *airbnb* et qui n'ont pas de bail de location ou un contrat d'achat, il demande ce que fait la Ville avec ces personnes.

- **Réponse de la Ville :** *Les critères pour obtenir la vignette pour résidents ne permettent pas à quelqu'un qui est de passage d'avoir une vignette de stationnement sur rue.*

Le même citoyen (M. Bégin) poursuit en disant qu'il connaît un résident qui a un *airbnb* et que celui-ci reçoit beaucoup de visites de la Californie et de Massachusetts entre autres. Les propriétaires se stationnent alors dans la rue, ce qui fait en sorte d'enlever deux stationnements pour les résidents. Donc, la mesure de la Ville ne couvre pas ces cas.

- **Intervention de la Ville :** *Oui, c'est couvert. Parce que si on a un stationnement hors rue en ce moment, la proposition (voir 7^e picot du document) permet l'achat d'un permis de stationnement sur rue uniquement s'il n'y a pas de stationnement privé. Donc le propriétaire qui se prend une vignette puis se met dans la rue ne pourra plus le faire s'il y a un stationnement hors rue.*

- **Intervention de la Ville** : *Il faut comprendre aussi que cette mesure est une proposition. Il va y avoir une incidence aussi sur les gens du quartier pour leur vraie visite. Les airbnb, c'est un point, mais les personnes qui ont un stationnement hors rue qui ont une vignette et qui laissent leur place de stationnement hors rue pour leur visite, ça va les impacter aussi. Ces personnes ne pourront plus avoir de vignette si on met en place cette condition comme dans le Vieux-Québec.*

Le même citoyen (M. Bégin) reprend la parole à nouveau. Il explique qu'aux coins de Saint-Olivier et de la Tourelle, il y a une borne-fontaine. D'après le règlement de la Ville, il faut laisser un espace de 1 mètre environ. Dans ce cas-ci, il y a 40 pieds et cet espace permettrait d'avoir 3 places de stationnement supplémentaires. Il ne comprend pas pourquoi ce n'est pas utilisé et suppose que c'est en raison du passage des camions de pompiers.

- **(M. Proust)** Un résidant de la rue d'Aiguillon veut prendre la parole. Il tient à dire qu'il a promis à sa conjointe qu'il serait sage et n'élèverait pas la voix. Il est désolé, mais lorsqu'il voit certaines attitudes comme une personne qui est affalée à table c'est un manque de respect. Ils vivent des situations qui ne sont pas faciles. Ce n'est pas les plus difficiles au monde, mais tourner pendant 30 à 45 minutes pour trouver une place de stationnement avec les enfants et les courses est une situation problématique.

Il remercie la Ville pour la distribution de papier. C'est la première fois qu'il est au courant de ce qui se passe. Il avait déjà fait part que Internet et Facebook ne sont pas représentatifs de la société. Selon lui, toutes les études le prouvent. La sociologie du quartier n'est pas celle de l'utilisation des réseaux sociaux. Plutôt que d'avoir 25 personnes comme ce fut le cas au mois de mai, il pense que dans le futur la distribution de petits papiers permettra d'augmenter le nombre de participants et sera plus représentatif.

Il propose de créer des espaces de stationnement pour les deux roues, soit pour les motos et les scooters. Ils prennent actuellement l'espace d'une voiture. Il parle de créer un espace délimité où ils pourraient se garer à proximité des bornes d'incendie par exemple ou d'un endroit où ils ne gênent pas.

Il suggère de retirer les véhicules tampons (les véhicules qui restent ad vitam aeternam ou véhicules aux bois dormants) dans les zones de travaux où il ne se passe absolument rien. Il y a aussi des espèces de grandes caisses en métal pour les déchets qui restent 3, 4, à 5 mois. Comme il ne se passe rien autour, il propose une surveillance, un travail fait au quotidien pour les retirer si ce n'est plus nécessaire. On récupère ainsi de l'espace.

Concernant le Festival d'été de Québec (FEQ), il est d'accord avec la proposition du 9 h à 19 h. Cependant, il faut arriver à 18 h et c'est trop tôt. Il travaille à l'extérieur, soit à la base de Valcartier. À son retour du travail, il n'y a pas de place après 17 h 30 et même après 18 h. Pendant le FEQ, c'est mission impossible. Ils doivent trouver des solutions pour ne pas avoir à déplacer la voiture. Il demande à faire du télétravail et a même déjà pris une journée de congé pendant le FEQ en raison des problèmes de stationnement. Il n'a pas à

être impacté dans son travail parce que des gens viennent voir un concert. Il trouve que c'est irrespectueux.

Il a remarqué que sur la rue d'Aiguillon, en face de l'église, il y a toute une section de rue qui est fermée pendant 5 mois. Il se demande à quoi ça sert. On lui apprend que c'est en raison des autobus. Il ne comprend pas pourquoi devant chez lui, il y a moins de place et qu'il a le droit de se stationner. On lui répond que c'est en raison des andains de neige. Il comprend qu'il y a de la neige, mais comme il ne neige pas tout le temps, il propose de mieux cibler au quotidien. Plutôt d'interdire pendant 6 mois, il propose d'interdire pendant 3 à 10 jours seulement. Selon lui, il neige à peine le 1^{er} novembre et on perd un mois de place de stationnement.

À propos de l'interdiction de se stationner devant les portes cochères, il dit que la Ville demande de faire des efforts pour avoir moins de voiture et de se garer différemment. Cependant, il faut laisser des portes cochères aux gens qui ont des vélos. Ceux-ci doivent aussi apprendre à faire des efforts comme les gens qui ont des véhicules. Il y a moins de place pour se garer et on ne peut pas se garer devant les portes cochères parce qu'il y a potentiellement des gens qui ont des motos et des vélos. Il se demande pourquoi ce n'est pas systématique de pouvoir se stationner devant les portes cochères. Il demande à quel moment la personne qui a un vélo est légitime pour demander que sa porte cochère soit libre normalement.

- **Réponse de la Ville :** *Dans le code de la sécurité routière vous n'êtes pas tenu d'entraver l'entrée d'une propriété privée. Même si la personne n'a pas mis son écriteau Stationnement interdit, en fait, ce que le propriétaire fait c'est qu'il vous renseigne. Mais dans le code de la sécurité routière personne ne doit entraver un accès à une propriété privée. Si vous entravez l'entrée, le propriétaire est en droit d'appeler les agents de stationnement qui viennent remorquer parce que la personne ne peut plus accéder à sa porte cochère.*

Le résidant propose qu'une meilleure communication soit développée pour les rapports de bon voisinage parce qu'il y a beaucoup de portes cochères qui sont inutilisables pour se garer.

- **Intervention de la Ville :** *Dans le volet sensibilisation, il y a aussi le fait que les propriétaires de portes cochères qui ne sont pas utilisées pour des véhicules ou très rarement utilisées à des fins de sortie de matériel voient à envoyer le message qu'effectivement c'est possible de se stationner. Si jamais la personne en a besoin, elle pourrait louer un tréteau pour signaler clairement que cette fin de semaine-là elle en aura besoin par exemple.*
- **Réponse de la Ville :** *Pour les zones de travaux, depuis 2024, la Ville de Québec tarife aussi l'occupation de son espace public, de sa chaussée en période de travaux. Le tarif est conséquent dans les quartiers centraux. Ça ne se fait pas sans frais et c'est dans le but d'inciter justement les travaux à ne pas s'attarder.*

Questions ou commentaires en ligne

- **(Antony)** Un participant en ligne prend la parole. Il dit qu'il est en faveur de verdir le quartier, car il manque de verdure. Il est aussi en faveur de plus de sécurité routière. Il est déçu qu'on ne parle pas de ces sujets pendant cette rencontre. Selon lui, la politique de stationnement est absolument nécessaire pour atteindre les objectifs de verdissement et de sécurité routière.

Il est déçu aussi qu'on ne parle plus de quota de zone, de nombre de vignettes par zone ou par quartier. Mercredi passé, il a offert ses félicitations pour cette idée et ce n'est plus le cas. Il lui semble évident que ces mesures viennent augmenter l'offre de stationnement. Il compare la situation avec une autoroute élargie où il y aura plus de voitures et moins de place. Le problème de pénurie n'est pas réglé. Il mentionne qu'il y a beaucoup d'opposition dans la salle aujourd'hui et que la Ville ne s'aide pas avec ces mesures qui créeront encore de l'opposition. Il pense que la voie de passage est le quota de zone.

Il explique que si 1700 vignettes sont attribuées, l'année prochaine des gens ne vont pas la renouveler. Par attrition, le nombre de vignettes peut baisser. Personne ne se fait jamais enlever de vignette et personne ne perd son stationnement. On peut ainsi réduire le nombre de voitures dans le quartier pour faire du verdissement et pour améliorer la sécurité routière. De cette façon, tout le monde est content.

Il ne comprend pas pourquoi on ne va pas de l'avant avec ce genre de solution. Parmi les 25 idées suggérées, certaines sont vraiment significatives alors que d'autres ne le sont pas. Elles ont été présentées de façon égale alors qu'il y en a qui méritent plus de débats. Concernant le stationnement sur Olivier-Robitaille, il ne comprend pas pourquoi on investirait dans des bornes de recharge sur un stationnement de surface dans Saint-Jean-Baptiste. Il propose plutôt de construire des logements à cet endroit.

Le service *Communauto* sur rue est une bonne idée selon lui. Toutefois, il faut être en mesure de gérer la demande et l'offre, d'où l'importance de jouer avec le nombre de vignettes attribuées. La tarification sociale est intéressante, mais s'il n'y a pas un quota ou une limite de vignettes, des places sont alors subventionnées, la demande est créée pour des stationnements et une pénurie est aussi créée rapidement. Il va alors y avoir encore un mouvement d'opposition de rues partagées.

- **Intervention de la Ville** : *Parmi les mesures proposées quelles sont celles pour aller de l'avant?*

Le participant en ligne répond qu'il faut aller de l'avant avec les voitures *Communauto* sur rues. Il faut revenir en arrière pour les quotas par zone, car c'est la chose la plus importante selon lui. Il ne conserverait pas le stationnement sur Olivier-Robitaille. Pour régler la situation, il faut arrêter d'augmenter l'offre de stationnement.

- **(Mme Dionne)** Une citoyenne en ligne nous fait part de sa situation. Elle a emménagé dans le quartier en 2017 alors qu'elle était célibataire, sans enfant et sans voiture. Donc elle n'avait aucune vignette et cela convenait à son mode de vie. Entretemps, elle a trouvé l'amour. Son conjoint qui habite à l'extérieur trouve compliqué de venir la visiter en raison du stationnement. Il a une voiture et c'est plus facile pour lui que pour elle de se déplacer. À son domicile, elle n'a pas accès à un espace de stationnement. L'enjeu est qu'elle ne peut pas avoir de vignette parce que la voiture n'est pas à son nom et que son conjoint n'est pas résidant à son adresse. Donc elle aimerait avoir accès à une vignette étant résidente dans le quartier. Elle comprend que l'option des vignettes pour visiteurs a été écartée, mais la même personne utiliserait la vignette. Les stationnements souterrains sont dispendieux et les parcomètres ne sont pas des solutions pratiques, car il faut aller remettre de l'argent en pleine nuit ou tôt le matin.

La même résidente souhaite aussi parler des déplacements à vélo. Elle dit qu'il faut être militant pour circuler à vélo à Québec. Elle ne se sentait pas en sécurité de rouler à vélo lors des travaux qui empêchaient d'utiliser la rue partagée. Pour se rendre dans le Vieux-Québec, elle utilisait la rue Saint-Jean. Mais de passer entre les voitures stationnées, les voitures qui circulent et les trottoirs uniquement pour les piétons, elle s'est fait emportier. Donc elle souhaite une attention particulière pour faciliter les déplacements actifs en ville.

- **(M. Lepage)** À la suite des travaux sur la rue Lockwell, le participant en ligne dit qu'il a fait plusieurs plaintes et a été invité à la rencontre pour faire part de ses commentaires. Il trouve que c'est bien d'encourager le vélo et le développement de rues vertes. Toutefois, il est déçu de la perte de plusieurs espaces de stationnement en raison de travaux de revitalisation sur un tronçon de la rue Lockwell. Il habite le secteur depuis 6 ans et il n'avait jamais eu de problèmes de stationnement auparavant en revenant du boulot ou après des activités avec ses enfants.

Depuis les travaux, c'est la folie des stationnements dans son secteur. Même s'il y a des vignettes et des espaces réservés des deux côtés de la rue pour essayer de favoriser les résidents, il y a vraiment des problèmes de stationnement qui se poursuivent malgré tout.

Aux coins des rues, des trucs pour mettre des plantes ou de petits arbustes ont été installés et sont trop gros et cela a pour conséquence un manque d'espace de stationnement.

Auparavant, il explique que les espaces débarcadères avaient des horaires contingentés pendant la semaine de jour pour les gens qui circulaient, les transporteurs, les camionneurs qui venaient à la résidence située en face. L'accès à ces zones et particulièrement la nuit permettait de libérer des espaces pour les résidents. Parce qu'ils n'ont pas d'autres options, plusieurs se garent à cet endroit la nuit. D'ailleurs, il a eu une contravention la nuit à cet endroit parce qu'il n'avait pas d'option pour se garer dans son

secteur. Donc, c'est de plus en plus problématique sur la rue Lockwell qui était une belle rue large.

Une piste cyclable passe maintenant sur la rue et il se dit en faveur de celle-ci, mais pas au détriment des résidants qui n'ont plus de stationnement. Il a cru que ces changements ne se feraient pas et fut étonné qu'ils se réalisent finalement.

Comme il sait que d'autres travaux auront lieu dans le secteur et dans le quartier, il suggère de noter ce qu'il est advenu de cette expérience avec son tronçon de rue. Il dit que ce n'est pas l'idéal et que c'est maintenant l'enfer.

- **Intervention de la Ville** : *Est-ce qu'il y a des mesures qui ont été discutées ce soir et qui aideraient votre situation ?*

Le participant en ligne (Martin Lepage) répond qu'il trouve intéressante l'option de demander une preuve aux gens qui ont accès à des stationnements privés. Cela permettrait peut-être de laisser la place à ceux qui n'ont pas d'espace privé.

Il aime moins la mesure de limiter à deux vignettes par logement. Cela peut être compliqué pour certaines familles et parents selon lui. Il souligne que les statistiques indiquent 0.5 voiture par ménage dans le secteur. Le taux est plus bas qu'ailleurs et considère que ce n'est pas un enjeu primordial.

Il est membre *Communauto* et a aussi sa propre voiture. Il pense que des stationnements publics comme à Lucien-Borne ou au coin de la rue Salaberry seraient l'idéal. Il estime qu'il y a quelques voitures *Communauto* qui sont garées dans les rues, mais pas beaucoup.

Concernant l'enjeu du Festival d'été, il considère qu'il a déjà des difficultés à se stationner 52 semaines par année et non pas seulement pendant les deux semaines de l'événement. Il propose de penser d'abord aux résidants qui ont besoin d'espaces de stationnement dans leur quotidien avant de penser aux visiteurs.

Retour en salle

- **(M. Gaumond)** Un propriétaire d'immeubles d'appartements depuis 38 ans prend la parole. Un de ses blocs d'appartements a brûlé et il l'a fait reconstruire il y a 10 ans. Il a emménagé dans le quartier alors qu'il était étudiant à l'Université. Donc, il a vu le quartier grandir et changer. Il ne trouve pas que la transformation actuelle correspond aux besoins des citoyens. Il est étonné de la promesse de planter des arbres, car il y a encore des poteaux électriques qui viennent défigurer les blocs et c'est vraiment très laid selon lui. Il espère que la canopée sera à la hauteur de sa prétention.

Pour réussir à ranger une troisième voiture pour ses trois logements, il s'est vu dans l'obligation d'amoindrir une partie de sa végétation dans sa cour. Selon lui, il s'agit d'une aberration et il est déçu d'avoir enlevé autant de végétation. De plus, il y en a d'autres qui seront ajoutées en face de chez lui.

Selon lui, il y aura encore une espèce de campagne de dévastation de stationnement. Il prétend que ce sera comme l'enfer. Les citoyens vont se regarder dans un quartier où il marchait dans la rue avec la collaboration des automobilistes auparavant. Depuis ces travaux, les automobilistes ont commencé à frustrer. Il constate de la frustration qui n'était pas présente dans Saint-Jean-Baptiste, une communauté qui s'aimait, qui se respectait et qui laissait passer tout le monde. Actuellement, il explique qu'une rivalité est en train de se mettre en place entre eux. Il trouve la situation très déplorable. Il fait savoir qu'il votera en fonction de comment seront faites les choses dans l'avenir.

Dans les propositions suggérées, l'irritant est que les visiteurs de Lucien-Borne génèrent déjà des problèmes dans les rues sans parler du Festival d'été. Il propose de modifier la gestion en fonction des saisons, les dynamiques n'étant pas les mêmes selon les saisons.

- **(M. Gauvin)** Un citoyen du quartier prend la parole. Il mentionne qu'il est un ancien résidant qui avait quitté le quartier il y a 25 ans. Il y est maintenant revenu depuis 20 ans.

Il trouve péjoratif et dévalorisant le terme bois dormant. Il est un citoyen retraité et sa voiture dort souvent dans la rue parce qu'il n'a aucun espace. Il a déjà eu un stationnement qu'il dit avoir perdu à cause de la Ville. Sous prétexte de droit acquis perdu, il n'a pas pu le récupérer.

Sa voiture dort dans la rue parce qu'il fait beaucoup de commissions à pied et du bénévolat dans le quartier. Sa voiture est garée devant la porte de chez lui et elle y dort, mais elle n'est pas une voiture au bois dormant.

Il mentionne qu'il a aussi un chalet. L'été dernier, il était très heureux d'avoir pris sa retraite parce qu'il a passé 6 mois à son chalet. Ce fut une chance pour lui, car il était incapable de venir chez lui et encore moins de se trouver un stationnement.

- **Réponse de la Ville :** *Permettez mes excuses. Ce n'est pas péjoratif et insolant les voitures au bois dormant. C'est plus une façon de dire que des voitures sont immobilisées longtemps dans le quartier. On ne juge pas votre besoin de voiture et c'est très clair.*

Il considère que la vignette de stationnement est une taxe déguisée pour les gens qui demeurent en ville. Sa copine habite Charlesbourg et elle est incapable de venir chez lui. Ils ne peuvent pas se voir la semaine parce qu'après 60 minutes, son amie doit partir. Alors, ils se voient que les fins de semaine.

Le stationnement sur rue de 9 h à 19 h ne règlera pas le problème selon lui. Toutefois, pour le 90 minutes ou le 120 minutes, il trouve l'idée intéressante surtout qu'il pourrait dîner plus longtemps avec sa copine.

Concernant l'argument de la Ville disant qu'il va y avoir beaucoup de panneaux, il n'est pas d'accord. Selon lui, c'est une question de gestion et l'important est de savoir ce qui est autorisé ou non.

Il mentionne qu'il a déjà demandé l'installation d'un panneau d'arrêt du côté gauche de la rue parce que du côté droit l'arrêt était caché par de petits camions. Sa demande était pour améliorer la sécurité, car il n'y avait pas d'arrêt dans l'autre sens. La Ville lui a répondu que ce n'était pas possible et pourtant il voit des intersections où c'est le cas.

Concernant les rues partagées, en passant sur la rue Saint-Gabriel, il dit qu'il aime mieux partager les rues où il n'est pas indiqué rue partagée, parce qu'il considère que c'est moins dangereux que les rues partagées.

Il utilise son véhicule qui lui permet de faire du bénévolat auprès de la Ville de Québec et particulièrement auprès des pompiers. Il fait aussi de la distribution alimentaire et il a besoin d'un véhicule pour le faire. Il a fait l'essai du service *Communauto*, mais ce n'est pas l'idéal pour se rendre à son chalet l'été pendant six mois.

Pour terminer, il souhaite faire part d'un cas particulier. Depuis les travaux à partir du Lavigneur jusqu'à la tour Martello et ce, jusqu'à l'extrémité du cul-de-sac de la rue, il était permis de stationner 60 minutes à partir de la tour jusqu'au bout de la rue. Soudainement est apparu le droit de stationner du côté sud de la rue. Alors, il se demande si les stationnements de l'autre côté seront perdus parce que cette section de la rue est à double sens. Si le stationnement est permis des deux côtés, il ne sera plus possible de circuler à double sens.

- **Réponse de la Ville :** *Une vérification sera effectuée de notre côté.*

(M. Bélanger) Il revient sur ce qui a été dit par un intervenant en ligne. Il est en accord avec ce qui a été dit à propos des bacs à fleurs, des arbres et de la verdure qui prennent trop de place et qui semblent avoir pour objectif d'enlever du stationnement. Il demande si les intervenants devant lui habitent le quartier ou en banlieue et s'ils sont de passage seulement. Comme les travaux risquent d'être longs, il trouve que la Ville va vite et se demande s'il y aura encore de gros bacs à fleurs.

Il dit que la fleuraison est seulement de 2 à 3 mois par année. Par la suite, il y a de la neige et les souffleuses vont avoir de la difficulté à passer.

Il propose de donner des subventions aux gens qui souhaitent ajouter de la verdure sur leur toiture plate pour en faire des toits verts.

- **Intervention de la Ville** : *C'est déjà possible de le faire si ça vous intéresse.*

Concernant les mesures, il est d'accord pour allonger la période de stationnement à 90 minutes. Les contraventions sont nombreuses et coûteuses, soit de 200 \$ à 225 \$. Cela ne fait pas en sorte de vouloir continuer à demeurer dans le quartier.

- **Réponse de la Ville** : *Pour les constats d'infraction, les tarifs ont été révisés dans la dernière année. Tout ce qui a trait à la sécurité, à la visibilité et à la sécurité routière fut renforcé.*

Questions ou commentaires en ligne

- **(M. Ducol)** : Il remercie la Ville pour l'organisation de cette rencontre et pour la possibilité d'échanger. Il remercie aussi l'intervenante de la Ville qui a proposé plusieurs propositions qui sont à son avis très réfléchies et approfondies.

D'abord l'extension de la réglementation de 9 h à 19 h est une bonne solution pour les résidents qui reviennent du travail. À partir de 18 h, c'est compliqué de trouver un espace de stationnement.

Pour l'interdiction de stationnement durant le Festival d'été, il propose d'utiliser les feux de déneigement qui pourraient être réutilisés dans un autre contexte pour baliser un secteur en terme de non stationnement.

Selon lui, il pense qu'il faut taper au portefeuille pour expliquer aux gens les bonnes et les mauvaises manières de faire. Il propose aussi des amendes majorées. Par exemple, lorsqu'il y a du mauvais stationnement pendant le FEQ que ce soit sur des gazons ou sur des espaces de stationnement réservés aux résidents, il pense que ce serait un bon incitatif pour que les gens ne le refassent pas à l'avenir.

Concernant, le nombre de permis et de quotas, il n'est pas complètement fermé à l'idée d'avoir des quotas par ménage. Toutefois, plusieurs ménages peuvent se retrouver dans des situations complexes. Plutôt que d'avoir un quota, peut-être explorer la question d'un signal de prix, c'est-à-dire d'aller vers un premier permis à un certain prix et un deuxième permis plus cher. Il y a déjà une variation, mais elle n'est pas substantielle. Il propose une sorte d'augmentation croissante au nombre de permis demandé par un ménage. Cela permettrait peut-être d'offrir la flexibilité aux gens qui veulent avoir un deuxième permis en assumant le coût.

En complémentarité avec une dimension plus sociale et plus équitable dans les permis, il pourrait y avoir une sorte de mécanisme de tarification sociale qui viendrait contrebalancer justement ce mécanisme puisque c'est différent pour une famille versus une colocation.

Il fait partie des gens qui ont un stationnement privé. Concernant le quota et l'impossibilité d'avoir une vignette si on a un stationnement privé, il y a des éléments à considérer pour cette situation et notamment, les gens qui ont des stationnements avec des portes cochères. La plupart du temps, les gens essaient de ranger leur voiture dans le stationnement d'une porte cochère. Néanmoins, il y a beaucoup de gens qui se stationnent devant celles-ci et qui se stationnent mal et partiellement. Ceci occasionne énormément de problèmes. C'est pourquoi il possède une vignette de stationnement. Dans certaines situations, il préfère laisser sa voiture sur rue plutôt que dans son stationnement privé pour s'assurer de sortir le lendemain et se rendre à un rendez-vous par exemple. Selon lui, tant qu'il n'y a pas d'application stricte du non stationnement devant les portes cochères, des résidents vont privilégier la vignette sur rue plutôt que d'avoir du stationnement privé.

Il y a certains stationnements privés qui dépendent du gabarit de voiture. Dans son cas, il peut garer une petite voiture. Mais qu'arrivera-t-il s'il a besoin d'une plus grande voiture ? Il ne pourra plus utiliser ce stationnement privé. Cette situation ferait en sorte qu'il ne puisse pas avoir de permis s'il a un stationnement privé et il ne pourra pas utiliser finalement.

À propos des voitures dormantes, le terme n'est pas péjoratif selon lui. Au contraire, il est plutôt approprié pour un certain nombre de situations. Il explique que cet été pendant plusieurs semaines et même pendant 1 mois et demi, des voitures étaient garées sur sa rue parce que des gens étaient en vacances en dehors de la ville. Selon lui, il y aurait des choses à explorer avec les stationnements privés. Il comprend que la Ville ne peut pas racheter des étages dans les stationnements privés. Toutefois, il pense qu'il s'agit d'un bon levier d'action que ce soit monétaire ou réglementaire pour offrir des avenues suffisamment incitatives aux résidents afin de déplacer leur voiture dormante vers un stationnement privé.

- **(Laurie)** : Étant une travailleuse de jour et de soir, elle arrive chez elle et elle n'a pas de stationnement. À minuit, il lui est impossible de se stationner depuis le retrait de stationnements et l'ajout de verdissement. Elle peut attendre de 20 à 30 minutes pour avoir un stationnement. Même devant chez elle sur la rue St-Jean, elle ne peut pas se garer. Elle propose une vignette la semaine ou une autre solution parce que c'est impossible de se stationner après minuit. Elle se demande comment font les gens après 3 h 30, 4 h 30 et même 5 h pour se stationner. Pendant les travaux sur Saint-Gabriel et compagnie, elle explique que la situation était épouvantable.

Concernant les panneaux des rues partagées, elle demande s'il serait possible de mettre plus de lampadaires et de luminosité. À 4 h, il fait noir, le soir. Les piétons, les enfants et les conducteurs sont moins visibles.

Sur la rue Lockwell, des pistes cyclables ont été aménagées et il y a aussi des fleurs et des arbres qui ont été plantés. Chaque jour, lors de son passage, elle a remarqué qu'il y avait beaucoup de terre et un manque d'entretien, car les plantes étaient mortes. À quoi bon enlever des stationnements pour du verdissement qui n'est pas entretenu.

- **Intervention de la Ville:** *Rappelle de ne pas hésitez pas à composer le 311 pour signaler un lampadaire qui ne fonctionne pas ou un manque d'entretien.*
- **Intervention de la Ville :** *Demande s'il y a certaines mesures proposées qui conviennent et qui pourraient être mises en œuvre.*

Oui, la prolongation du stationnement, de 9 h à 19 h est une bonne idée pour les résidants pendant la semaine et au retour du travail pour trouver un espace.

- **(Alain)** Il revient sur une consultation qui a eu lieu en 2022 et à propos d'un questionnaire. Il veut savoir si des citoyens sur les rues Sutherland et Richelieu vont être prochainement impactés de la même façon que la rue Saint-Olivier. Comme ce n'est pas le sujet de la rencontre de ce soir, on lui rappelle que la consultation est sur des propositions pour le stationnement et qu'un scénario lui sera présenté lors d'une autre consultation. Il veut que le retrait de stationnement cesse dans Saint-Jean-Baptiste, car les gens sont inquiets.
- **(M. Anger)** Il est résidant du quartier depuis 46 ans, soit depuis sa naissance. Il dit que le quartier ne sera plus pour lui et qu'il devra déménager dans les prochaines années, d'ici 2 ans. Sans permis de stationnement sur rue, il dit que c'est terminer pour eux, car sa conjointe travaille à l'extérieur du quartier et lui fait des quarts de travail. Il dit qu'il est évincé de son quartier et qu'il est contre la proposition. Il pensait pouvoir discuter de la proposition d'arrêter de retirer des stationnements.
- **Intervention de la Ville :** *Ça peut être discuté, car il y aura d'autres activités de participation. Les prochaines fois, lorsque nous allons présenter des scénarios pour des réaménagements de rue en lien avec des projets de rénovation des infrastructures, il serait très important que vous participiez.*

Il dit qu'il a participé et ce qui a été présenté à ce moment n'est pas ce qui a été mis en place sur la rue Saint-Olivier. Ses deux jeunes enfants de 4 et 2 ans ne pourront plus circuler sur cette rue même si elle est désignée rue partagée. Elle est plus dangereuse que les autres rues en raison de la vitesse de la circulation et du manque de place pour se placer sur le trottoir. L'hiver, il se demande où ils pourront passer à pied lors du déneigement au passage de la gratte, des véhicules et des camions. Il ne comprend pourquoi la rue a été aménagée de la sorte. La rue Philippe-Dorval a été aménagée d'une autre manière et des endroits protégés ont été conservés pour les piétons. De jeunes enfants ne peuvent plus circuler sur la rue Saint-Olivier. Il aimerait savoir pourquoi la rue Philippe-Dorval a été aménagée autrement avec du verdissement en plus.

Concernant la proposition de 9 h à 19 h, il est d'accord avec celle-ci, mais l'impact sera assez limité selon lui. Dans des situations comme le Festival d'été, il croit qu'il n'y aura pas de changement et que les gens vont continuer à stationner leur véhicule. Il n'y aura pas davantage de stationnements, mais avec les contraventions, la Ville fait de l'argent. Il est d'accord pour allonger la période de 60 minutes à 90 minutes, mais ne pense pas qu'il y aura beaucoup d'impact.

Il habite le quartier depuis 46 ans et le stationnement a toujours été problématique. Toutefois, il y avait un certain équilibre et il était toujours possible de trouver un espace de stationnement. Il considère que la Ville est venue jouer dans cet équilibre. Même si le stationnement n'était pas devant la porte de sa maison, il pouvait se stationner à une autre place. Maintenant, c'est devenu impossible de se stationner et malheureusement, il croit qu'il devra quitter le secteur. Selon lui, la Ville ne s'en préoccupe pas et elle est contente de cette situation. Il ira habiter ailleurs que dans la ville de Québec.

- **Intervention de la Ville :** *Il n'y a jamais personne qui vous a demandé de quitter. Je comprends que la proposition de limiter le nombre de vignettes par ménage avec votre réalité familiale n'est pas quelque chose auquel vous adhérer. Je rappelle aussi que les scénarios vous seront présentés que ce soit pour Lockwell, Claire-Fontaine, Saint-Gabriel, des Zouaves, Saint-Olivier, Philippe-Dorval et éventuellement pour Sutherland et d'autres tronçons.*

Sachez que ce n'est pas M. Lachance, moi, Daniel, Pauline et M. Lavallée et 3 autres fonctionnaires qui ont fait ce choix, mais d'autres de vos concitoyens et concitoyennes. D'ailleurs, je comprends que vous avez déjà participé et je vous en remercie. Ce sont des projets qui se travaillent collectivement et on va continuer à travailler ces futurs projets. J'espère que vous serez nombreux à vous présenter.

Le citoyen revient au micro à propos de possibles réaménagements sur la rue de la Tourelle, des rues partagées et du déneigement. Selon lui, les cyclistes sont devenus plus importants que les piétons.

- **Intervention de la Ville :** *Sur de la Tourelle, il n'y a pas de scénario de réaménagement. On pourra reparler des rues partagées ultérieurement. Ce soir, il s'agit d'une consultation sur le stationnement. Comme déjà expliqué auparavant, dans un concept de rues partagées, il n'y a plus de trottoir, mais il y a des ilots refuges et des entrées devant les portes. Sur Saint-Olivier, il n'y a pas de piste cyclable.*
- **Intervention de la Ville :** *Les piétons sont toujours traités en priorité en terme de déneigement versus les cyclistes. C'est ce qui est inscrit dans la politique de viabilité hivernale. C'est respecté dans les contrats et respecté comme consignes auprès des employés de la Ville qui déneigent les secteurs sous la gestion de la Ville. Ce sont les mêmes consignes pour les sous-traitants pour des zones à contrat.*

Sur la rue Saint-Olivier, je comprends qu'il y a la zone qui est tampon entre votre sortie de maison personnelle et la rue. S'il s'agit d'un élément auquel nous pouvons accéder et s'il n'y a pas de stationnement sur rue, on déneige ce qui est possible de faire sans arracher les devantures de trottoir et les escaliers de descente de maison. C'est la même chose sur l'ensemble des rues dans les quartiers à haute densité. Par exemple, dans Saint-Sauveur, je déneige mon trottoir devant chez moi et celui de mon voisin âgé. C'est fait de façon régulière pour tous les gens qui ont des stationnements sur rue devant chez eux. On ne

peut pas passer la gratte avant l'enlèvement des voitures et ce n'est pas nouveau. Votre responsabilité est de déneiger ce qui vous permet d'aller dans la rue et se fut toujours le cas. On déneige jusqu'à ce qui est possible d'accéder sans briser les équipements d'escalier de sortie de maison. On enlève la neige lorsqu'il n'y a pas de véhicule qui bloque les accès aux endroits. Vous êtes responsables de déneiger votre sortie d'accès, votre zone tampon pour sortir. Ce fut toujours le cas et il n'y a pas de changement à ce propos.

- **(Mme Deblois)** : Elle considère que la Ville n'est pas gênée de dire que les gens ont été consultés pour Saint-Olivier. Elle était présente à l'espace de soirée création et dit que le scénario réalisé n'a jamais été présenté de cette façon. Dans le scénario 2, il y avait des trottoirs et ce n'est pas ce qui a été réalisé. Elle trouve que la Ville n'est pas gênée de dire qu'ils ont été consultés et que des gens étaient d'accord. Selon elle, ce n'est pas au mois de mai, car des gens n'ont jamais vu ce scénario.
- **Intervention de la Ville** : *Explique que les scénarios peuvent évoluer. Des recommandations ont été faites. Il y a des défis techniques qui sont constatés par la suite. Donc, c'est normal dans le cadre d'une consultation qu'on ne vienne pas avec l'intégral d'un scénario. On vient intégrer des éléments qui ont été mentionnés dans le cadre de la consultation.*

Elle n'embarque pas dans les propositions en lien avec le stationnement, car elle considère que la Ville a elle-même créé le problème. Ils sont pénalisés et maintenant la Ville demande leur aide.

- **Intervention de la Ville** : *Explique que lors des consultations, il est important de donner son avis.*

Elle était bien présente et dit qu'ils seront plusieurs à être présents concernant la rue Sutherland si la Ville veut bien les écouter.

- **Intervention de la Ville** : *Pour Sutherland, il y a déjà eu des consultations à ce propos.*

Elle dit qu'à ce moment-là, elle a constaté qu'il y avait des mots d'ordre pour le choix d'un scénario en particulier. Concernant les propositions, elles ne conviennent pas, et elle rappelle que les gens veulent seulement des places de stationnement.

- Une résidente qui habite le quartier depuis 35 ans prend la parole. Elle est venue entendre ses concitoyens et a l'impression d'assister à une rencontre de pompiers parce qu'un pyromane a allumé un feu quelque part. Elle revient sur une des propositions qui sont de maintenir et soutenir les alternatives de mobilité durable : vélo, autopartage, rue conviviale. Depuis 35 ans, elle vit avec ces changements et elle s'est habituée lentement, s'est adaptée pas en deux ans en revirant tout à l'envers. Depuis 35 ans, elle voit des vélos et partage la rue avec des autos. Jusqu'à maintenant c'était convivial et ce n'est plus le cas maintenant.

Même si certaines personnes ne seront pas d'accord, elle rigole à propos de la canopée. Elle n'est pas venue habiter en ville pour cet aspect. Elle demeure sur la rue Philippe-Dorval. L'été, le soleil plombe dans son appartement. Il fait chaud et elle n'a pas de climatiseur. Si elle a envie de travailler dehors, écrire ou lire, elle va sur les Plaines d'Abraham où il y a des tables à pique-nique et de la canopée. Elle n'ira pas s'installer en dessous d'un arbre planté à la place d'un stationnement.

- Une dernière citoyenne fait une intervention au micro, Elle dit que la Ville met les piétons en danger sur Saint-Olivier et surtout pendant l'hiver. Elle explique que si quelqu'un glisse et qu'elle roule à 20 km, elle peut tout de même l'écraser. Si elle freine et que la chaussée est glissante, elle peut rentrer dans une auto ou dans un piéton. Elle répète que la Ville met en danger les piétons en ne dégagant pas le trottoir.
- Pour la prolongation jusqu'à 19 h, elle n'est pas d'accord. Lorsqu'elle arrive à 18 h 15 et que des gens sont stationnés à 18 h avec la permission de le faire sans vignette, c'est injuste pour elle qui ne peut pas stationner son véhicule, car elle a déjà une vignette de stationnement. Ceci fait en sorte qu'elle perd une place de stationnement malgré sa vignette.
- Selon elle, il faut plutôt une vignette de 4 h à 9 h le matin parce que l'enjeu du stationnement est la nuit et le soir quand les gens sont de retour à la maison. En tant qu'acheteuse de vignette, elle dit qu'une priorité de stationnement devrait lui être accordée. Elle voit des camions de TÉLUS et de Vidéotron qui sont des travailleurs et qui n'ont pas de vignette. Ils sont chanceux, car ils arrivent à 5 h 30 et ils repartent avant 8 h le matin. Que peut-elle faire entre 6 h et 7 h, si elle n'a pas de place de stationnement ? À 7 h, elle pourrait peut-être sortir pour aller chercher sa voiture sans trop savoir où elle sera placée exactement. Elle tentera sa chance pour peut-être avoir enfin une place.

Selon elle, c'est la nuit et le soir que le stationnement est manquant et elle n'est pas d'accord pour la prolongation jusqu'à 19 h. Elle ne comprend pas pourquoi les gens trouvent que cette proposition est bonne. Elle propose que la Ville mette le 2 h afin que les gens puissent avoir de la visite jusqu'à 4 h. À 4 h, ils partiront et les gens comme elle qui ont acheté une vignette auront le droit de se stationner.

- **Réponse de la Ville :** *Il y a plusieurs intérêts à mettre en place. Il y a aussi l'artère commerciale à proximité dans les rues du Faubourg Saint-Jean. Ce soir, la SDC est peu représentée, mais il faut tenir compte des commerces locaux qui souhaitent avoir de la clientèle qui n'est pas toujours locale comme c'est le cas pour les restaurants et les bars entre autres.*
- **Intervention de la Ville :** *Également, il y a aussi les travailleurs de la colline parlementaire qu'il faut encadrer.*

La même citoyenne explique qu'à partir de 5 h, les gens ont le droit de se stationner. Le problème est la nuit. Les gens sont partis travailler de jour. La solution est réglée le jour en

permettant à tout le monde de se stationner toute la journée de 9 h à 4 h par exemple. Toutefois, il faut laisser la chance aux détenteurs de vignette de pouvoir se stationner à leur retour.

- **Intervention de la Ville :** *Il y a des gens qui viennent travailler dans le quartier, la zone 2 qui touche la colline parlementaire.*

Selon la résidante, il n'y a pas beaucoup de gens.

Concernant les portes cochères, la citoyenne dit que la Ville devrait intervenir et interdire aux propriétaires d'installer une affiche avec l'écriteau *Interdiction de stationner et remorquage à vos frais* car il n'est pas possible de stationner une voiture dans ce cas-ci. Et puis, selon elle, il faudrait arrêter de descendre les trottoirs parce qu'il y a plusieurs entrées sur la rue Saint-Olivier où les voitures ne peuvent pas entrer par manque d'espace.

- **Intervention de la Ville :** *Explique que la Ville est tenue et a l'obligation de permettre l'accès à une propriété. D'ailleurs, c'est dans le Code de la sécurité routière. Ce n'est pas une réglementation municipale, mais il y a une responsabilité partagée. Si la personne n'utilise plus son espace pour un stationnement, elle peut faire une démarche pour une demande de permis. Avec tous les logements et toutes les résidences, la Ville n'a pas les effectifs pour contrôler, faire du porte-à-porte et vérifier s'il y a effectivement des voitures derrière les propriétés.*

La citoyenne propose que la Ville envoie une lettre à la copropriété afin de justifier qu'il a y a bien une voiture qui peut rentrer dans l'espace et de mettre alors une affiche avec l'écriteau *Défense de stationner*. Selon elle, il n'y a pas de voiture physiquement qui peut rentrer, car l'espace est trop restreint. Cependant, une bicyclette, une moto ou même une motocyclette pourrait occuper un petit espace.

Nombre d'interventions au micro

34 interventions

Réalisation du rapport

Date

31 mars 2025

Réalisé par

Mélanie Courteau, conseillère à l'information, Service des relations citoyennes et des communications, Ville de Québec